

Lantenay - Infos

N°18

Juillet 2000

Bonjour,

La commune de Lantenay comme toutes les autres communes dites « rurales », n'échappe pas, malgré sa petite taille, au panel très varié des lois et réglementations, qui organisent notre société. Et notre petite commune, connaît aujourd'hui beaucoup de difficultés de normalisation dictées par les organisations départementales, nationales et depuis quelques années européennes.

Bien attendu, et fort heureusement, nous ne pouvons ignorer la loi, et face aux interpellations de plus en plus fréquentes des pouvoirs publics, nous nous employons avec le conseil municipal à chercher des solutions fiables et cohérentes avec nos possibilités financières.

Ainsi nous vous proposons, dans ce numéro de Lantenay Infos, de présenter rapidement les principaux domaines, à l'ordre du jour des petites et des grandes communes, et de vous donner pour chaque domaine, la position de la commune de Lantenay.

Le Conseil Municipal

Ordures ménagères, Déchets, Décharge publique...

Beaucoup de communes du secteur rural, sont jusqu'à ce jour, restées isolées en matière de collecte des ordures, qu'elles soient ménagères ou non.

Depuis des dizaines d'années, chacun avait pris l'habitude de brûler, ou d'incinérer les ordures dites ménagères dans un four ou sur une décharge dissimulée avec plus ou moins de réussite au détour d'un chemin.

Aujourd'hui ces pratiques, sont proscrites et il nous faut trouver rapidement des solutions, les plus fiables et les moins chères possibles.

En fait lorsqu'on parle d'une manière générale de l'élimination des déchets on énonce plusieurs types de difficultés. En fait les problèmes se déclinent sous trois opérations, qui présentent des caractéristiques différentes suivant la nature des déchets (ménager, verre, papier, plastique, fer, déchets verts, encombrants...) :

- Le ramassage ou la collecte
- Le stockage et le tri par type de déchets
- Le traitement ou le recyclage de ce qui peut l'être.

Situation de la commune de Lantenay :

Notre commune comme beaucoup d'autres s'est vue notifier une mise en demeure préfectorale le 07 février dernier, imposant la fermeture de la décharge municipale dans un délai de deux mois. Nous fermerons donc la décharge, dès qu'une solution sera trouvée, pour cela nous avons engagé une étude sur l'ensemble de la Combe du Val. Cette solution sera présentée aux différentes communes dès la fin du mois d'aout.

Assainissement...

Les lois successives sur l'eau et la protection des sources ont amené les acteurs techniques de l'administration (D.D.D, D.D.A.S.S, D.D.A.F...) à renforcer leurs directives, visant à contraindre toutes les communes, de mettre en place un programme de réalisation d'un réseau d'assainissement et de trouver une solution de traitement des eaux usées.

Situation de la commune de Lantenay :

Le C.M de Lantenay, après plusieurs réunions techniques avec les différentes instances décisionnelles, a décidé de lancer une opération d'assainissement en tranches de travaux réalisables sur cinq ans. En fait, nous avons déjà programmé pour l'année 2000, une première tranche de travaux de collecte des eaux usées et nous étudions avec précision la solution de traitement qui sera sans doute, une extension ou la création d'une surface type « lagunage ».

Distribution d'eau potable...

Les différents problèmes sanitaires qui alimentent fréquemment les faits divers, ont amené progressivement les législateurs à resserrer le cadre légal qui autorise les communes à distribuer de l'eau potable.

Situation de la commune de Lantenay :

Chacun sait combien nous sommes attaché au maintien de notre source de Chaleyriat, afin d'en poursuivre l'exploitation nous sommes dans l'obligation de mettre en place des dispositions de sécurité autour de la zone de captage. Une étude est en cours en partenariat avec la D.D.A.S.S et la D.D.A. Nous réaliserons ces travaux de protection des sources dès l'année prochaine.

L'été à Lantenay...

Repas du 14 Juillet

Menu : Salade - Côtelettes - Gratin Dauphinois - Fromages - Fruits - Galettes

Inscriptions : **Avant le Mardi 11 Juillet**
auprès de Madame la secrétaire de Mairie

Tarifs : Adultes 60 frs
Enfants (école primaire) 30 frs
Gratuit pour les moins de cinq ans

Nous nous installerons sous le hangar communal, pensez comme chaque année à amener vos couverts... Merci !
Après midi concours de pétanque.

- Fête patronale Samedi 5 et Dimanche 6 Août
Organisée par l'amicale des pompiers de Lantenay
- Journée du Four Samedi 9 Septembre